

Risques à domicile

Chez soi, en sécurité



Marches en mauvais état, accès enneigé ou encombré, moisissure visible, etc. Autant d'obstacles qui pourraient présenter des risques pour vos visiteurs et vous-même. Comment vous assurer que votre environnement est sécuritaire? Votre intervenant à domicile peut vous aider.

- La sécurité est une priorité pour votre intervenant. C'est pourquoi, s'il constate des risques, il en discutera avec vous. En prévision de chaque visite, vous avez une responsabilité mutuelle à son égard. Par exemple, en isolant votre animal de compagnie ou en vous assurant d'avoir jeté toute seringue utilisée dans le contenant jaune prévu à cet effet. Si vous possédez des armes à feu, rangez-les de façon sécuritaire ou informez-vous auprès de votre intervenant pour savoir comment vous en départir.

Pour rendre l'accès à votre domicile sécuritaire, assurez-vous que :

- les escaliers extérieurs sont munis d'une main courante en bon état, qu'ils sont dégagés de tout objet encombrant, de neige ou de glace en hiver, et qu'ils sont munis d'une surface antidérapante;
- votre boîte aux lettres est facilement accessible;
- le seuil des portes est peu élevé;
- le numéro civique est visible de la rue et bien éclairé le soir;
- votre entrée est bien éclairée à l'extérieur.

À retenir! Êtes-vous en mesure de bien identifier les personnes qui se présentent à votre porte? Possédez-vous des téléphones à portée de main dans différentes pièces? Gardez-vous une liste de numéros d'urgence accessible et visible?

La sécurité commence par de petits gestes!

Des précautions à prendre...

pour un environnement sécuritaire

■ Risques liés aux incendies

- Si vous êtes fumeur ou si vous habitez avec une personne qui fume, vous devez vous assurer de bien éteindre chaque mégot de cigarette. Ne fumez pas dans votre lit.
- Dégagez les passages à l'extérieur et à l'intérieur de votre domicile de tout objet qui les encombre.
- Débarrassez le dessus et l'intérieur de votre cuisinière.
- Gardez les produits chimiques/corrosifs dans un endroit éloigné d'une source de chaleur.
- Ne laissez pas une chandelle allumée sans surveillance. N'utilisez jamais une chandelle pour en allumer une autre.
- Évitez de surcharger les prises électriques.
- Évitez d'appuyer des objets près des plinthes électriques ou sur celles-ci.
- Vérifiez votre cheminée et vos détecteurs de fumée chaque année. Les piles de ceux-ci doivent être changées minimalement une fois l'an.

■ Risques d'intoxication chimique ou alimentaire

- Vérifiez régulièrement les dates de péremption de vos aliments, qu'ils soient réfrigérés ou non. Jetez tout aliment dont la date d'expiration est dépassée.
- Vérifiez les étiquettes des aliments afin d'en connaître la méthode de conservation (ex. : besoin de réfrigération, à l'écart de l'humidité, etc.).
- Ne conservez pas les produits nettoyeurs à proximité de la nourriture.
- Rapportez à la pharmacie vos médicaments périmés.

Pour plus de renseignements

N'hésitez pas à joindre votre intervenant.

Nom :

Coordonnées :
